

<http://ugtg.org/spip.php?article1314>



# Motion du Conseil de l'Ordre des avocats de Guadeloupe

- Dossiers - Répression -



Date de mise en ligne jeudi 28 octobre 2010

Date de parution 22 octobre 2010

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---



**Le Conseil de l'Ordre du Barreau de Guadeloupe réuni le 26/10/2010, en séance exceptionnelle, sous la présidence de M. le Bâtonnier Charles NICOLAS.**

**Prend acte** de ce qu'au procès de deux syndicalistes au tribunal correctionnel de Basse-Terre le 22.10.2010, un de leurs conseils, Maître Sarah ARISTIDE, dans l'exercice de ses fonctions, a été chargée par les gendarmes alors qu'elle s'apprêtait à pénétrer dans la salle d'audience en compagnie de ses clients, eux-mêmes convoqués devant cette instance ;

**Constate** que la brutalité de cette agression a valu à Maître ARISTIDE, outre un choc émotionnel important, une interruption temporaire de travail d'une durée de 5 jours [1],

**Note** que les faits se sont déroulés en présence de nombreux témoins notamment des avocats et des journalistes ; stupéfaits devant une telle violence injustifiée,

**S'indigne** de ce qu'un avocat, répondant aux côtés de ses clients, à une convocation de l'institution se voit ainsi malmenée,

**Rappelle** que l'avocat, dans l'exercice de sa profession, est un partenaire de Justice incontournable dans un système démocratique et doit, à ce titre, être placé sous la protection des autorités judiciaires et policières, dans les enceintes de Justice,

**Regrette** que les autorités judiciaires qui ont jugé nécessaire un tel déploiement de forces policières, n'aient pas cru devoir organiser, dans des conditions sécurisées et dignes d'une démocratie, l'accès au Tribunal des personnes y convoquées et de leurs avocats,

**Exige** qu'à l'avenir des dispositions respectueuses des avocats dans l'exercice de leur profession soient mises en place pour garantir leur libre accès au Palais de Justice,

**S'alarme** de ce que l'incident du 22/10/10 n'est pas isolé et s'inscrit dans une politique délibérée visant à porter atteinte au libre exercice des droits de la défense,

**Tient** à assurer Maître Sarah ARISTIDE de son entier soutien,

## Motion du Conseil de l'Ordre des avocats de Guadeloupe

---

**Déclare** solennellement qu'il mettra en oeuvre tous les moyens légaux pour que la lumière soit faite sur cet évènement regrettable,

**Réaffirme** sa détermination à défendre sans faille et en toutes circonstances les prérogatives de l'avocat dans l'exercice de sa mission.

Fait à Pointe à Pitre le 26/10/2010

**Le Bâtonnier**  
**Charles NICOLAS**

*Post-Scriptum*

**Lire** : [Communiqué de presse de l'UGTG suite à la tenue du procès de Charly LENDO et José NAEJUS au tribunal de Basse-Terre](#)

**Voir** : [Vidéo du déploiement policier, suivie des interventions de Maître Roland EZELIN et d'Elie DOMOTA à l'issue du procès](#) :

[ProÃ§Ã's Lendo & Naejus \[UGTG\] du 22.10.10](#)

Uploaded by [UGTG](#). - [Up-to-the minute news videos](#).

---

[1] **NDLR** : Une ITT de 5 jours supplémentaires et un arrêt de travail de 3 jours ont été prescrits eu égard à son état de santé. Son I.T.T. s'élève donc à 10 jours au total.